



**FONDS D'AIDE AU TOURISME (FAT) /
TOURISM RELIEF FUND (TRF)**

**FONDS POUR LES EMPLOIS ET LA
CROISSANCE (FEC) /**

RENCONTRE AVEC / MEETING WITH MON GPS

9 septembre 2021



Contenu

- Introduction
- Contexte
- Objectifs
- Admissibilité
- Exemples de projets
- Coûts et aide financière

Outline

- Introduction
- Background
- Objectives
- Eligibility
- Examples of projects
- Costs and funding

Introduction

Développement économique Canada (DEC) :

- est l'acteur fédéral principal au niveau du développement économique des régions du Québec;
- appuie plusieurs secteurs d'activité (ex. : secteur manufacturier, transformation alimentaire, transformation forestière, secteur touristique, TIC) dans le cadre de ses programmes réguliers;
- travaille en complémentarité avec les partenaires régionaux en développement économique;
- compte 12 bureaux d'affaires régionaux dont celui de l'Outaouais et une équipe de conseillers d'affaires.

Contexte

Le **Budget fédéral 2021** prévoyait le lancement des initiatives/fonds suivants afin de stimuler la relance économique:

Fonds/Initiatives	Budget national	Processus de dépôt d'une demande	Date de fin de l'initiative
Fonds d'aide au tourisme (FAT)	500 M\$	En continu	31 mars 2023
Initiative d'aide aux grands festivals et événements	200 M\$	En continu	31 mars 2023
Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)	500 M\$	Appel de propositions (Date de tombée 23 juillet 2021) et en continu	31 mars 2023
Fonds pour les emplois et la croissance (FEC)	700 M\$	En continu	31 mars 2024
Initiative de relance régionale de l'aérospatiale	250 M\$	En continu	31 mars 2024



Fonds d'aide au tourisme (FAT) / Tourism Relief Fund (TRF)

Objectifs

Le FAT vise à :

1. aider les entités touristiques à s'adapter à la « nouvelle normalité », **pour moderniser l'offre touristique** et pour aider le secteur à **adopter des pratiques plus durables sur le plan environnemental**; et
2. appuyer les projets qui permettraient aux collectivités de tirer parti des possibilités post-pandémie grâce à la planification stratégique et à des investissements à moyen et à long terme, et soutenir le **développement des destinations**, conformément aux objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme.

DEC s'assurera d'intervenir en complémentarité et cohérence avec les priorités du secteur au Québec ainsi qu'en complémentarité avec Patrimoine canadien (PCH) et Destination Canada.

Admissibilité

Clientèles admissibles :

- Toute entité touristique (PME, OBNL) faisant partie de l'écosystème touristique ou travaillant au soutien d'une entité faisant partie de cet écosystème, qui :
 - est un fournisseur ou opérateur clé dans l'expérience visiteur, ou;
 - fait partie d'une grappe touristique définie, ou;
 - est un produit ou service phare dans une destination.

Exemples :

- Hébergements touristiques (auberges, motels, hôtels, camping, glamping, pourvoiries, auberge de jeunesse, B&B);
- Attractions touristiques (incluant centre de ski, golf, marina, parcours ou circuits, etc.);
 - Nouveau ou existant
 - Ouvert à Gatineau et toutes les MRC

Clientèles généralement non admissibles/non autorisés :

- Le commerce de détail
- Les agences de voyages
- Les entreprises individuelles (sauf entreprises autochtones)
- Les restaurants et microbrasseries (sauf si entité touristique)
- Les hôtels faisant parties d'une chaîne hôtelière ou s'il y a un impact sur la concurrence
- Festivals et événements sportifs (les demandes doivent être traitées par Patrimoine Canada en priorité)

Admissibilité

Entité touristique :

- entité visant principalement (généralement plus de 50 %) à attirer ou accueillir des touristes* dans les secteurs des loisirs et du divertissement, de l'hébergement, du transport touristique (excursions et expériences) ou des services de planification et d'organisation de circuits touristiques et
- entité faisant partie de l'écosystème touristique.

Définition de touriste :

- Personne qui a effectué un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins d'un an, à l'extérieur de sa ville et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Autres critères :

- Le projet n'a pas ou peu d'incidences sectorielles négatives.
- Le besoin est démontré (pour l'hébergement).
- Le projet vise à bonifier/consolider la destination/micro-destination.

Admissibilité

Les clients devront également documenter leur contribution à la transition vers une économie verte, par exemple :

- Projet d'écotourisme
- Écologisation des opérations
- Transition vers un approvisionnement local / intégration dans une économie circulaire
- Certification écologique

Une **grille de caractérisation environnementale** devra être complétée par le promoteur afin de savoir comment le projet/entreprise contribue à cet objectif.

Types de projets

Projets admissibles:

- Le développement et l'amélioration d'expériences touristiques
- La planification et le développement des destinations
- Le développement du tourisme autochtone

Exemples :

- Auberge ou pourvoirie locale faisant partie d'un circuit touristique souhaitant obtenir une certification environnementale afin de se positionner comme une destination verte et durable.
- Démarrage d'un nouvel attrait touristique pour renforcer une micro-destination ou un circuit touristique, notamment afin de permettre aux visiteurs de prolonger leur séjour dans la destination.
- Élaboration d'un itinéraire/parcours avec des outils interactifs qui permettent aux visiteurs d'explorer une région vinicole par eux-mêmes, ce qui les encourage à rester plus longtemps et à dépenser plus d'argent en visitant des villes et des villages en cours de route, et établit davantage la réputation de la région en tant que destination culinaire.

Coûts admissibles

Coûts admissibles :

- Honoraires professionnels
- Achat d'équipements et de machinerie
- Frais liés à la construction ou à l'amélioration des bâtiments et installations
- Coûts d'exploitation directement liés à la réalisation du projet
- De façon exceptionnelle les besoins de liquidités

Certains coûts pourraient être admissibles rétroactivement au 19 avril 2021.

Coûts non admissibles :

- Compensation de pertes de revenus
- Remboursement du capital d'une dette
- Refinancement d'une dette existante
- Achat de tout bien pour un montant supérieur à sa juste valeur marchande
- Coûts d'amortissement
- Achalandage

Aide financière

Projets commerciaux :

- Contribution remboursable avec un taux d'aide maximum de 75% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 500 k\$ **ou**
- Contribution non remboursable avec un taux d'aide maximum de 50% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 100 k\$.

Projets non commerciaux :

- Contributions non remboursables avec un taux d'aide maximum de 90%, jusqu'à un maximum de 500 k\$.

Modalités générales:

- Aucune mise de fonds n'est nécessaire (sauf si nécessaire pour la viabilité de l'entreprise).
- Les contributions remboursables sont:
 - sans intérêt
 - assorties d'un moratoire de 24 à 36 mois
 - assorties de modalités de remboursement sont de 60 à 84 mois.
- Aucune prise de garantie.



Autres considérations liées au financement :

- Besoin de financement devra être démontré
- La règle de cumul est de 100 %.
- Complémentarité avec les autres programmes fédéraux et provinciaux.



Fonds pour les emplois et la croissance (FEC) / Jobs and Growth Fund (JGF)

Objectifs

Le FEC vise à :

- Soutenir les PME en tant que catalyseurs de la croissance long terme en assurant la transition vers une économie verte, en favorisant une reprise inclusive, en améliorant la compétitivité et en créant des emplois.

DEC s'assurera d'intervenir en complémentarité et cohérence avec les programmes fédéraux et provinciaux.

Admissibilité

Clientèles admissibles :

- Entreprises, coopératives et regroupements d'entreprises (incluant contrôlés ou dirigés majoritairement par des membres de groupes sous-représentés)
- Organismes à but non lucratif (OBNL)
- Organismes de soutien aux entreprises ou qui favorisent l'inclusivité et la diversité au sein des entreprises

Exemples :

- PME
- Centre collégiaux de transfert technologiques
- Associations sectorielles

Clientèles généralement non admissibles/non autorisés :

- Commerces de détail et de services de proximité (restaurants, salons de coiffure, bars, cabarets)
- Entreprises individuelles/travailleurs autonomes (sauf entreprises autochtones)
- Entreprises de construction et transport
- Entreprises et OBNL à vocation communautaire, sociale, sportive, éducative (ex. services de garderie, clubs sportifs)

Types de projets

Projets admissibles:

- Transition vers une économie verte
- Favoriser la relance inclusive
- Accroître la compétitivité du Canada et aider les PME à faire face à l'avenir grâce à l'adoption des technologies numériques notamment pour améliorer la productivité et automatiser les processus de fabrication
- Appuyer et favoriser la relocalisation des secteurs essentiels, et renforcer la capacité du Canada.

Exemples :

Adoption ou développement d'une technologie propre

Valorisation des plastiques, des emballages, des papiers, des résidus alimentaires et des contenants par l'ajout d'équipement de pointe ou de solutions innovantes

Acquisition d'équipement, expansion ou développement de marchés d'une entreprise dirigée ou détenue majoritairement par une ou des personnes faisant partie d'un groupe sous-représenté

Adoption ou développement de solutions numériques ou de technologie de pointe

Expansion, amélioration de productivité, implantation d'entreprises dans les secteurs essentiels

Coûts admissibles

Coûts admissibles :

- Honoraires professionnels
- Achat d'équipements et de machinerie
- Frais liés à la construction ou à l'amélioration des bâtiments et installations
- Coûts d'exploitation directement liés à la réalisation du projet

Certains coûts pourraient être admissibles rétroactivement au 19 avril 2021.

Coûts non admissibles :

- Compensation de pertes de revenus
- Refinancement d'une dette existante
- Achat de tout bien pour un montant supérieur à sa juste valeur marchande
- Coûts d'amortissement
- Achalandage

Aide financière



Projets commerciaux :

- Contribution remboursable avec un taux d'aide maximum de 50% des coûts admissibles

Projets non commerciaux :

- Contribution non remboursable avec un taux d'aide maximum de 90%

Modalités générales:

- Montant maximal de 10 M\$
- Aucune mise de fonds n'est nécessaire (sauf si nécessaire pour la viabilité de l'entreprise)
- Les contributions remboursables sont:
 - sans intérêt
 - assorties d'un moratoire de 24 à 36 mois
 - assorties de modalités de remboursement sont de 60 à 84 mois.
- Aucune prise de garantie

Autres considérations liées au financement :

- Besoin de financement devra être démontré
- La règle de cumul est de 75 % pour les projets commerciaux et de 100 % pour les projets non commerciaux.
- Complémentarité avec les autres programmes fédéraux et provinciaux.

Dépôt d'une demande (FAT et FEC)

- Contacter un **conseiller** du bureau d'affaires pour déterminer l'admissibilité de votre projet. Si le client/projet est admissible, nous vous ferons parvenir un **formulaire demande d'aide** à compléter.
- Documentation à fournir:
 - **Plan de projet, incluant notamment :**
 - La description de votre organisation et de vos activités (pour le FAT : statistiques de fréquentation touristique)
 - La description de votre projet, ses coûts, son financement, ainsi que les retombées économiques prévues
 - Vos états financiers des deux derniers exercices et les intérimaires les plus récents
 - Vos états financiers prévisionnels des deux années à venir
 - **Grille de caractérisation environnementale**



Les demandes seront acceptées et financées sur une base continue jusqu'à épuisement des fonds. Les candidats sont donc encouragés à soumettre leur projet le plus tôt possible.

Tous les projets doivent se terminer au **31 mars 2023 pour le FAT et au 31 mars 2024 pour le FEC.**

Bureau d'affaires de l'Outaouais

Nancie Villeneuve - Directrice régionale - 819-661-6976

Pierre Sirois - Conseiller principal - 819-360-5204

Pierre Cyr - Conseiller Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac et Gatineau - 873-353-8027

Camille Béland - Conseillère Des Collines, Papineau et Gatineau - 819-639-8092

Nadine Chouinard - Conseillère responsable de l'initiative FCRC - 873-353-5775

Vous souhaitez déposer une demande de financement ou poser des questions sur votre projet ?

Contactez [votre bureau d'affaires](#) ou notre centre d'appel au **1-800-561-0633**

Want to submit a funding application? Have questions about your project?

Contact your [business office](#) or our call centre at **1-800-561-0633**



Questions

Contactez-nous

dec-ced.gc.ca

@DevEconCan



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada